



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 27 juin 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h15

Étaient présents :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ;
DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ;
JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; MÉNESTRIER Jean-
François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ;
SIMONIN Philippe ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MAIRE Pierre suppléant de Monsieur
CHOPARD Félix ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; DUSSAUCY Nadine ; LAMBERT Marie ; MAILLARD Valérie ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ;

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : FIÉTIER Vincent

Procuration de vote :

Mandant : Marie LAMBERT

Mandataire : Guillaume BAILLY

Objet : 4B.Marché d'accueil et de fonctionnement des déchetteries : modification de
la délibération du Comité Syndical du 28 mars 2023
2023/06_09-40

DÉCHETTERIES

MARCHÉ D'ACCUEIL ET DE FONCTIONNEMENT DES DÉCHETTERIES : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 MARS 2023

Rapporteur : Monsieur Didier AUBRY, Vice-Président

Le marché actuel pour l'accueil et le fonctionnement des déchetteries arrive à échéance au 31 décembre 2023. Il convient de lancer une nouvelle consultation avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Les différentes prestations à réaliser sont :

- des renforts fixes d'équipe sur certains écocentres, à certaines périodes (part forfaitaire),
- des renforts aléatoires d'équipe sur certains écocentres, à certaines périodes, notamment les vacances scolaires (part variable),
- des remplacements d'agents du SYBERT pendant leurs absences (congés, formation, réunion de travail, ...) (part variable).

La procédure utilisée pour cette consultation sera la procédure formalisée des appels d'offres.

La durée initiale sera d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ; la reconduction sera possible 3 fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Par délibération 28 mars 2023, les termes de la consultation à lancer ont été validés et le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la CAO.

Par le présent rapport, il est proposé de réviser les termes financiers de la consultation à lancer ; les différentes prestations, la procédure utilisée et les durées annoncées sont, elles, confirmées.

Ce marché sera attribué à un seul titulaire.

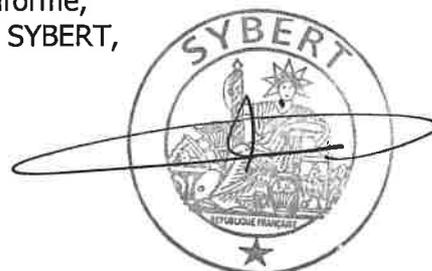
Le marché sera mixte avec :

- une partie forfaitaire estimée à 750 000 € HT par an.
- une partie à bons de commande avec un maximum arrêté à 660 000 € HT par an (part variable).

De fait, le montant du marché, sur toutes périodes cumulées, est estimé à 5 640 000 € HT.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les termes modifiés de cette consultation et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29

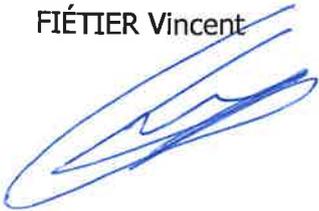
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,

FIÉTIER Vincent



Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le



ID : 025-252508247-20230627-2023_06_09_40-DE